



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026.86

OBJET : Création et composition du comité consultatif Sécurité et voirie**MEMBRES PRÉSENTS :**

Stéphane ANTHOARD, Paulette BERNABEU, Valérie BILLEQUIN, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCUI, Didier CRETENET, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Thierry PASQUIER, Leopold PASTOR, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Céline CUCUMEL	pouvoir donné à	Didier CRETENET
Philippe GONNAND	pouvoir donné à	Joffrey DUPOIZAT
Christophe MARAUX	pouvoir donné à	Pierre CICCUI
Elodie JUNIQUE	pouvoir donné à	Marion FAURE
Arnaud ROY	pouvoir donné à	Agnès VERPILLAT
Cyrielle TABOUILLOT GRANGE	pouvoir donné à	Hector PENIN

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Lyliane CHARPENTIER**Le Conseil Municipal,****VU** l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la création de comité consultatif**VU** l'article L2121-21 CGCT qui prévoit pour les désignations de lever le secret du vote à l'unanimité des voix,**VU** le règlement intérieur du Conseil municipal qui prévoit pour les conseillers municipaux une représentation proportionnelle à la plus forte moyenne et une parité entre les membres élus et non élus,**CONSIDERANT** comme le rapporte Marion Faure, 1^{ère} Adjointe, qu'il est possible de créer et de mettre en place des comités consultatifs locaux sur tout sujet d'intérêt communal,**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'instituer un comité consultatif « Sécurité et Voirie » ayant pour missions principales de réfléchir aux questions de sécurité, de police municipale, de mobilités, de stationnement et de voirie**CONSIDERANT** qu'il est proposé de fixer le nombre de membres à 10 répartis de la façon suivante 5 conseillers municipaux à désigner cette séance et une liste de 5 personnes non membres du Conseil municipal à approuver lors d'une prochaine séance,**CONSIDERANT** l'appel à candidatures par liste pour occuper les 5 postes de conseillers municipaux du dit comité**CONSIDERANT** la liste proposée par la majorité municipale : Thierry PASQUIER, Lyliane CHARPENTIER, Stéphane ANTHOARD, Christophe MARAUX, Bérengère DETOEUF**CONSIDERANT** la liste déposée en séance par l'opposition : Hector PENIN, Didier CRETENET, Joëlle ROCHE, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE, Céline CUCUMEL**CONSIDERANT** la proposition adoptée à l'unanimité de procéder aux désignations à la main levée**CONSIDERANT** les suffrages obtenus par chaque liste (23 liste majorité 6 liste opposition) et la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne retenue**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **DECIDE** la création du comité consultatif « Sécurité et Voirie »
- **DECIDE** que ce comité sera composé de 10 membres dont 5 conseillers municipaux
- **DESIGNE** les 5 conseillers municipaux suivants : Thierry PASQUIER, Lyliane CHARPENTIER, Stéphane ANTHOARD, Christophe MARAUX, Hector PENIN
- **PRECISE** qu'une prochaine délibération approuvera une liste de 5 personnes extérieures au Conseil et que la présidence du Comité consultatif « Sécurité et Voirie » sera nommée par M. le Maire parmi les 5 conseillers municipaux.

Résultat du vote : UNANIMITÉ sans abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 21/09/2026

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026

ID : 069-216902056-20260917-2026_86-DE



Saint-Genis-les-Ollières, le 17 septembre 2026.

Le Maire,

Joffrey DUPOIZAT

Le secrétaire de séance,

Lyliane CHARPENTIER